



L A P A L U D

**ARRÊTÉ N° MA-ARE-2024-152
du 10/06/2024**

**portant des mesures temporaires
de circulation et de stationnement
pour des travaux de raccordement ENEDIS Rue des
Vigneaux Lotissement Les Cantarelles
entre le 11 juin et le 09 juillet 2024**

Le Maire de LAPALUD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et L 2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du Maire ;

Vu l'article R 610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 2^{ème} classe ;

Vu le Code de la Route,

Vu la demande formulée le 07 juin 2024 par la société SOTRANASA dans le cadre de travaux de raccordement ENEDIS Rue des Vigneaux Lotissement Les Cantarelles entre le 11 juin et 09 juillet 2024,

Considérant que pour permettre la réalisation de ces travaux, il est nécessaire par mesure de sécurité, de prendre des dispositions particulières,

ARRÊTE

Article 1 : La circulation et le stationnement des véhicules seront réglementés entre le 11 juin et le 09 juillet 2024 de 8 h 00 à 18 h 00, de la manière suivante :

- Le stationnement sera interdit
- Le doublement des véhicules sera interdit
- Une circulation alternée par des feux tricolores sera mise en place

Article 2 : Les panneaux de signalisation nécessaires à la sécurité des travaux seront apposés par la société SOTRANASA qui sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de signalisation.

Article 3 : Monsieur le Maire de LAPALUD, La Police Municipale de LAPALUD, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOLLENE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire, M. Hervé FLAUGERE





Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : SOTRANASA Prénom :
Dénomination : Représenté par : Trucharte Anthony
Adresse Numéro : 14 Extension : Nom de la voie : RUE MARYSE BASTIE
Code postal 34430 Localité : SAINT JEAN DE VEDAS Pays :
Téléphone 0645165622 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : anthony.trucharte@solutions30.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : rue des vigneaux -lotissement des Cantarelles
Code postal 84840 Localité : Lapalud

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : MA-ARE-2024-089
Description des travaux : Travaux raccordement ENEDIS
Date prévue de début des travaux : 10/06/2024 Durée des travaux (en jours calendaires) : 021

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 021 Date de début de réglementation 10/06/2024
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers
poids lourds

Stationner

véhicules légers
poids lourds

Dépasser

véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....

Autres prescriptions :

.....
.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : SOTRANASA Prénom :

Dénomination : Représenté par : Anthony Trucharte

Adresse Numéro : 14 Extension : Nom de la voie : RUE MARYSE BASTIE

Code postal 34430 Localité : SAINT JEAN DE VEDAS Pays :

Téléphone 06 45 16 56 22 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : anthony.trucharte@solutions30.com

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 07 06 20 24

Nom : TRUCHARTE Prénom : Anthony Qualité : CONDUCTEUR DE TRAVAUX